

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2025

Date de convocation
07/02/2025

Date d'affichage
07/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/02/2025

et publication du :

13/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : Mme Delphine BONNEAU, M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Étaient absents : Mme Céline CHABAY, Mme Béatrice DUVEAU, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°7-2025 : Demande de subvention au titre de l'ACTIV4 : Rénovation du pignon de l'église Saint Georges

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation de l'église Saint Georges il a été décidé de rénover le pignon.

Travaux église Saint Georges (phase 4) :

Enduit pierres vue du pignon de l'église : 8270.00€ HT

L'ensemble de ces travaux s'élève à 8270.00€ HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention au titre de l'ACTIV 4 2025 auprès du Conseil Départemental.

Plan de financement :

Somme à financer 8270.00€ HT

Demande d'ACTIV 4 2067.50€ HT

Reste à financer 6202.50€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** l'opération et le plan de financement concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Georges.

- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARCHIGNY
Le Maire, Jacky ROY

AR Prefecture

086-218600096-20250212-DL_7_2025-DE
Reçu le 13/02/2025

